

**Arrêté du 17 février 2011 portant nomination du suppléant du représentant du garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés au conseil d'administration du fonds de garantie des
victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions**

NOR : JUSC1102775A

Le Garde des Sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le code des assurances,

Vu le décret n° 89-800 du 27 octobre 1989 et le décret n° 90-1211 du 21 décembre 1990 modifiant les articles R. 422-1, R. 422-2 et R. 422-8 du code des assurances, relatifs à la composition du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions,

Vu l'arrêté du 28 juin 2005 portant nomination au conseil d'administration du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions,

ARRÊTE

Article 1

Est nommée membre du conseil d'administration du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, institué par l'article L. 422-1 du code des assurances, en qualité de suppléante du représentant du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, Mme Charlotte de CABARRUS, magistrate à l'administration centrale du ministère de la justice, en remplacement de Mme Marie-Sophie LOUSTALOT-FOREST, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 17 février 2011

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,

Le directeur du cabinet du garde des sceaux

François MOLINS